

Epreuve certificative de l'Unité Capitalisable 4 du BPJEPS spécialité Animateur mention Loisirs Tous Publics

Organisme de Formation :

1^{ère} session

2^{ème} session

La situation d'évaluation se déroule dans la structure d'alternance pédagogique du candidat. Elle se décompose en 3 parties (*) :

- la production d'un dossier d'une dizaine de pages présentant le projet d'animation,
- une séance d'animation en lien avec le projet d'animation conduite par le candidat auprès de 6 personnes au minimum, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face à 2 évaluateurs,
- un entretien d'une durée de 45 mn maximum à la suite de la séance avec les 2 évaluateurs.
Cet entretien comprend 15 mn au maximum de présentation orale par le candidat et 15 mn au minimum avec les 2 évaluateurs.

Nom et prénom du candidat		Date de l'épreuve	
BPJEPS	ANIMATEUR Loisirs Tous Publics	Heure de début et de fin de la séance d'animation	
Structure et lieu de l'épreuve		Heure de début et de fin de la présentation orale du candidat	
Signature du candidat		Heure de début et de fin de l'entretien	

Évaluation UC 4	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Nom et prénom des évaluateurs	Signature	

() Si l'une des conditions réglementaires de l'épreuve (durée de la séance, public de 6 personnes minimum...) n'est pas respectée, l'épreuve ne peut être maintenue et doit être reportée.*

Les modalités de la certification de l'UC 4 du BPJEPS animateur mention LTP

AVANT LA SEANCE

- Les évaluateurs sont accueillis 15 mn avant la séance par le candidat.
- Les évaluateurs se présentent [nom et fonctions] au candidat
- Le candidat remet un exemplaire papier de son dossier (qui a été envoyé 2 semaines avant par mail en PDF à l'OF qui l'a transmis directement aux évaluateurs).
- Le candidat est invité à présenter une pièce d'identité.
- Les conditions du déroulement de l'épreuve sont rappelées par les évaluateurs.
- Le candidat est invité à présenter succinctement aux évaluateurs le déroulement de l'animation qui va suivre et leur fait part des adaptations éventuelles par rapport à la situation mentionnée dans le dossier.

LE DOSSIER

- Le candidat produit un dossier personnel d'une dizaine de pages (entre 10 et 19 hors annexe) présentant un projet d'animation mis en œuvre dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics.
- Ce document présente également le cycle d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées.

LA SEANCE D'ANIMATION

- Le candidat conduit une séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné **dans sa structure d'alternance pédagogique, auprès de 6 personnes au minimum durant la totalité de la séance, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum** face aux 2 évaluateurs.
- Le candidat conduit **seul** le temps d'activités du début jusqu'à la fin, ce qui peut inclure la prise en main du groupe et un éventuel passage de relais à un autre animateur en fin de séance.
- Le candidat ne doit pas être interrompu durant sa séance (sauf mise en danger du public).
- **La séance ne peut excéder 60 minutes.** Le cas échéant, elle doit être interrompue par les évaluateurs. Eventuellement, l'animation peut se poursuivre avec un autre animateur et le cas échéant les mineurs doivent être confiés à un adulte responsable.

Attention : en cas d'absence d'un des évaluateurs sur tout ou partie de l'épreuve, celle-ci est reportée. Le tuteur, l'employeur ou les collègues du candidat ne peuvent l'évaluer.

L'ENTRETIEN

- Une pause entre la fin de la séance et le début de l'entretien est possible.
- La durée de l'entretien est **de 45 mn maximum comprenant une présentation orale du candidat de 15 mn maximum.** Les durées indiquées sont fixées réglementairement et ne peuvent être dépassées au risque d'annulation de l'épreuve.
- **L'entretien porte sur le document écrit et la séance d'animation réalisée.**
- Inscrire les heures de début et de fin de prestation du candidat (p.1) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé (si le temps imparti n'est pas écoulé). **Passées les 15 minutes réglementaires, le candidat doit être interrompu.**
- Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif.
- À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information.
- Interroger le candidat sur :
 - la séance présentée,
 - sa capacité à analyser ses choix et ses actions.
- A la fin du temps imparti, remercier le candidat, inscrire l'heure (p.1) et l'inviter à émarger sur la grille de certification.
- *Le temps non utilisé par le candidat peut l'être par les évaluateurs dans le respect des 45 mn de l'entretien. Par contre, passées les 45 minutes réglementaires, l'entretien doit être interrompu.*

FORMULATION DES AVIS

- Se concerter entre évaluateurs pour formuler une proposition d'avis.
- Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus s'appuyant sur tous les objectifs intermédiaires propres à l'UC en question.
- L'avis doit être argumenté et motivé même quand il est favorable
- L'argumentaire doit être en cohérence avec les compétences évaluées et en lien avec l'avis formulé.
- Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat.
- Emarger et signer (p.1).

ATTENTION : les évaluateurs ne sont pas autorisés à divulguer au candidat la proposition de résultat de l'épreuve

N° de session :

Nom du candidat :

date :

UC 4	<u>MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMPS DU LOISIRS TOUS PUBLICS</u>	FAVORABLE	DEFAVORABLE
OI 4-1 SITUER SON ACTIVITE D'ANIMATION DANS UN TERRITOIRE			
4-1-1 : Permettre la découverte du territoire dans lequel s'inscrit l'activité 4-1-2 : Favoriser l'autonomie des publics et faciliter leur interaction avec le territoire 4-1-3 : Participer à un réseau territorial d'acteurs éducatifs, sociaux ou culturels			
OI 4-2 MAITRISER LES DEMARCHES PEDAGOGIQUES, LES OUTILS ET TECHNIQUES DE LA MENTION LTP EN REFERENCE AU PROJET DE STRUCTURE			
4-2-1 : Mettre en œuvre et expliciter les gestes et les postures professionnelles 4-2-2 : utiliser les démarches pédagogiques pour permettre la découverte d'activités de loisirs et en particulier l'utilisation des techniques numériques 4-2-3 : Adapter les outils et les techniques en respectant la sécurité des publics et des tiers			
OI 4-3 CONDUIRE DES ACTIVITES D'ANIMATION			
4-3-1 : Mettre en place et créer des situations ayant pour objet la découverte et la pratique d'activités scientifiques, techniques, culturelles, d'expression et d'activités physiques de loisirs 4-3-2 : initier et mettre en place des situations d'apprentissages variées et ludiques favorisant la créativité, la prise d'initiative, la participation et la socialisation des publics 4-3-3 : Mettre en place des progressions pédagogiques permettant d'encadrer des situations éducatives de découvertes collectives et individuelles			
<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE			
MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)			
<div style="border: 1px solid black; min-height: 380px;"></div>			

Les éléments pour l'aide à la décision

ATTENTION : La décision doit être prise de façon globale. Ce n'est pas une addition mathématique de croix et de sous-items.

<p>SITUER SON ACTIVITE DANS UN TERRITOIRE</p>	<p>Sélection et argumentation des éléments retenus</p> <p>Eveil de la curiosité des publics</p> <p>Identification et repérage des contacts et des acteurs dans le territoire en lien avec le projet.</p>	<p>Dans le dossier et à l'oral le candidat présente le(s) lien(s) entre le public, l'action et le territoire qui ont permis de créer/construire la séance</p> <p>Le candidat sélectionne des ressources. Il les met à disposition et/ou les utilise</p> <p>Le candidat se positionne vis-à-vis d'un partenariat ou un collectif</p>
<p>MAITRISER LES DEMARCHES PEDAGOGIQUES, LES OUTILS ET TECHNIQUES DE LA MENTION LTP EN REFERENCE AU PROJET DE LA STRUCTURE</p>	<p>Création d'un environnement qui prend en compte chacun et tout le groupe</p> <p>Proposition et mise en œuvre de méthodes permettant au public de s'approprier ou expérimenter une technique, une information, des outils...</p> <p>Respect de la sécurité physique, affective et morale du public et des éventuelles réglementations.</p>	<p>Le candidat explique ce qu'il a prévu, ce qu'il a fait ou adapté et s'auto évalue lors de l'entretien</p> <p>Le candidat propose et met en œuvre une démarche adaptée au support, au public et aux objectifs</p> <p>Le candidat définit et met en œuvre un cadre sécurisant d'utilisation des outils et matériels et respectueux d'une éthique environnementale</p>
<p>CONDUIRE DES ACTIVITES D'ANIMATION</p>	<p>Création et mise en place de situations utilisant au moins une famille d'activité.</p> <p>La séance met le public en position d'action et/ou d'interaction.</p> <p>La construction de la séance présente des phases.</p>	<p>Lors de la séance, le public est mis en situation de manipuler et/ou expérimenter et/ou appliquer des techniques au travers de consignes et d'outils proposés par l'animateur</p> <p>L'animateur crée des situations permettant le choix et/ou l'expression et/ou la coopération et/ou la co-construction et/ou l'imagination.</p> <p>L'animateur organise la séance autour d'un début, un milieu, une fin (un rythme, un cheminement).</p>

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

<p>ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation.
<p>NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur
<p>CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve.

Prendre connaissance du Guide des évaluateurs transmis par l'organisme de formation